
Renvoie aux comités de Salut public et d'Instruction publique du récit du dévouement des deux marins Jean Fabre et Jurquet, lors de la séance du 3 brumaire an III (24 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoie aux comités de Salut public et d'Instruction publique du récit du dévouement des deux marins Jean Fabre et Jurquet, lors de la séance du 3 brumaire an III (24 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 12;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21120_t1_0012_0000_7

Fichier pdf généré le 04/10/2019

révolutionnaire atteigne en tous lieux les conspirateurs et protège le patriotisme; qu'elle soit le boulevard de la liberté que vous faites germer dans tous les coeurs!

La société populaire de Port-Briec fière de tenir à un département où la tranquillité fruit de l'union et de la sollicitude des autorités constituées, n'a jamais été altérée, dont l'énergie a su préserver son sol de l'invasion des brigands, par une levée en masse l'hyver dernier, après avoir fourni un valeureux bataillon à la défense de Nantes; cette société, Représentans, loin d'affecter votre sensibilité par des récits affligeants qu'heureusement elle n'a pas à vous énoncer, jure avec vous une haine implacable à tous les ennemis de la tranquillité publique, de surveiller tous les factieux et de cimenter de son sang vos efforts pour maintenir la vertu et la justice à l'ordre du jour.

Ainsi, Représentans, tandis que l'héroïsme de nos bataillons porte l'épouvante et la mort dans les camps des tyrans couronnés, tandis qu'ils fuyent en pâlisant devant le pas de charge républicain et que nos frères multiplient les victoires, en envahissant le territoire ennemi; vous comprimez dans l'intérieur la malveillance contre-révolutionnaire, vous maintiendrez toujours le règne de la justice et des loix, vous proscrirez sans retour l'oppression qui a deshonoré la France, vous poursuivrez les assassins d'un courageux représentant du peuple qui s'est montré avec tant d'éclat contre la tyrannie et dont le rétablissement a inspiré la joie la plus vive dans tous les coeurs et l'on entendra bientôt crier avec des transports d'allégresse sur tous les points de la France libre : La patrie est sauvée!

Vive la République, Vive la Convention nationale!

CARTEL aîné, *président*, DUVAL, BRETANGE,
DEMEURE, *secrétaires*.

[*Les membres du bureau de la société populaire de Port-Briec au président de la Convention nationale, le 15 vendémiaire an III*] (13)

Liberté, Justice, Égalité.

Citoyen président

Nous t'adressons l'expression des sentiments de la société populaire ou plutôt de la masse des citoyens de Port-Briec. Tous désiraient souscrire cette adresse, et le seul motif d'éviter le retard qu'occasionnerait le recueil de tant de signatures, aucun ami de la liberté, aucun ennemi de la tyrannie ne devant être privé de cet avantage, a déterminé la société à arrêter que le bureau la feroit partir sur le champs.

Salut et fraternité.

CARTEL aîné, *président*, DUVAL, BRETANGE,
DEMEURE, *secrétaires*.

(13) C 325, pl. 1403, p. 11.

6

Les administrateurs du département du Bas-Rhin annoncent à la Convention que le citoyen Rosentritt, artiste minéralogiste, directeur des usines nationales de Soultz, a fait, dans le canton de Soultz, la découverte d'une mine de bitume solide qui, par la coction, fournit un goudron minéral préférable au goudron végétal, et que cette mine est suffisante pour alimenter la marine de la République; ils adressent un mémoire de l'auteur et le rapport de l'épreuve qu'ils ont fait faire.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des Travaux publics (14).

7

La société populaire de Villeneuve-sur-Lot [Lot-et-Garonne] fait part d'un trait de dévouement civique des citoyens Jean Fabre et Jurquet, marins, qui ont perdu, l'un le bras et l'autre trois doigts, au combat naval du 13 prairial et qui veulent encore combattre.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoyé aux comités de Salut public et d'Instruction publique (15).

La société populaire de Villeneuve donne connoissance à la Convention nationale d'un trait de courage qui vient de se passer sous ses yeux. Le citoyen Jurquet, marin, ayant eu un bras et trois doigts emportés dans le combat qui a eu lieu le 13 prairial, revenant dans ses foyers avec le citoyen Jean Fabre, autre soldat qui avoit eu les deux bras emportés dans le même combat, s'étant présentés tous les deux chez le commissaire aux classes; le citoyen Jurquet s'étant aperçu que ce commissaire le rayoit comme incapable de servir la patrie, s'y opposa avec vivacité, en disant : « *Citoyen, ne m'otez pas du nombre des défenseurs de la liberté; je puis encore être utile à ma patrie lorsque je serai rétabli : j'ai deux doigts à une main, mais ils seront terribles contre les Anglais.* »

Cette société invite la Convention à fixer un traitement à ces deux braves marins (16).

8

Les vétérans de la cinquante-sixième compagnie, en garnison à Lyon [Rhône], félicitent la Convention sur son énergie,

(14) P.-V., XLVIII, 25. *Bull.*, 5 brum. (suppl.); *Ann. Patr.*, n° 666; *J. Fr.*, n° 764; *M. U.*, XLV, 123.

(15) P.-V., XLVIII, 25.

(16) *Bull.*, 4 brum. (suppl.). *Ann. Patr.*, n° 665; *J. Mont.*, n° 19.